



DÉLIBÉRATION

N° 2021-015 bis

**Annule et remplace la
délibération n°2021-
015**

Nombre de membres en exercice : 66
Nombre de membres présents lors de la délibération : 37
Nombre de membres ayant donné procuration : 3
Date de convocation : 8 avril 2021
Date d'envoi à la SP de condom : 29/06/2021
Date d'affichage : 29/06/2021
Votes contre : 0
Votes pour : 39
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt et un le quinze avril à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de Monsieur Nicolas MELIET, Président.

Secrétaire de séance : Mme Bourgeois Dominique

Objet : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 BUDGET DE L'EAU.

Présents :

M. SCARAVETTI Henri, Mme NEGRINI Régine, M. TIMOTHEE Frédéric, M. GOURGUES Gérard, Mme PENA Roselyne, M. PHILIP Alain, , Mme ARSLANIAN Geneviève, M. QUINTILLA Christophe, M. ESPIAU Joël, M. RENARD Jean Pierre, M. JORIEUX Michel, Mme COLLADELO Marie Claire, M. BEGUE Christophe, M. TOURNE Jean Pierre, Mme TUMELERO Hélène, M. LUSSAGNET Wilfried, M. MELIET Nicolas, M. CAZZOLA Bruno, M. LAFORE Michael, M. MEYROUS Jérôme, M. MINIAYLO Pierre, M. BENJADDI Miloud, Mme LANEQUE Valérie, M. FASOLO Robert, Mme LACAVE Delphine, Mme CHIVA Amandine, M BEYRIES Philippe, M BOUE Guy, Mme BRIANE Huguette, M CAZES Jérôme, Mme ELLENA Aimé, M FALTRAUER Franck, Mme GAUCHE Laureta, M LAMORT pierre, M MAO Jean-Pierre, Mme MONGIS Nadine, M ROBERT François

Excusés ayant donné procuration :

M. GABAS Michel ayant donné procuration à Mme ARSLANIAN Geneviève., M. LABURTHE Michel ayant donné procuration à M FALTRAUER Franck, Mme PETITJEAN Marion ayant donné procuration à Mme MONGIS Nadine

Absents excusés :

Mme DHAINAUT Annie, M. LAFFORGUE Mathieu, Mme LABORDE NOYER Martine, M. DONA Edouard Mme LABORDE Marie Clémence, M. JAUMAIN Jérôme, M. BELLOT Daniel, M. ALBINET David, M. AXMANN Roland, Mme TOURNIER Elisabeth, Mme DELLA VALLE Valérie

Absents :

M. FERNANDEZ Xavier, Mme DESPAX Nelly. Mme ESPERON Patricia, M. DUBOUCH Joël, Mme PINSOLLES Nicole, M. CECEILLE Gérard, M. BEZERRA Gérard, Mme MONDIN SEAILLES Christine, M. LANSMANT Sébastien, M DURAND Georges Manuel, M. GIACOMAZZI Stéphane, M. CARRE Michel, M. LABARBE Lucien, M. SAINT MARTIN Joël, M MONTARET Jérôme.

Objet : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 BUDGET DE L'EAU

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas MELIET, Président, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 du S.A.T. EAU dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20210415-2021-015BIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2021

EAU

Section d'exploitation		
Résultat de l'exercice 2020 qui est égal au compte 12 "résultat de l'exercice" figurant au compte de gestion	A	19 010.83
Report à nouveau (solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion)	B	406 865.54
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020	A + B	425 876.37

Section d'investissement		
C		
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		1 093 346.09
D		
Soldes des restes à réaliser		3233.25
E		
Besoin de financement à la section d'investissement	E = C + D	1 090 112.84

DÉCIDE, à l'unanimité 1 090 112.84

➤ D'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de	F
	/

2°) le surplus (A + B - F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 "excédent de fonctionnement reporté"	425 876.37
--	------------

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 28 juin 2021

Le Président,

M. Meliet Nicolas

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20210415-2021-015BIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2021

